Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-69_2026-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°69/2026	OBJET : Désignation d'un correspondant « frelon à pattes jaunes »
Date de la convocation : 10/11/2026 Date de la séance : 16/11/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Julie GUILLEMET
Membres en exercice : 29 Membres présents : 22 Membres représentés : 4 Membres absents excusés : 1 Membres absents non excusés : 2 Votants : 26	Membres représentés : Mme Martine BATT donne pouvoir à Mme Zahia MOUADJI M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU Mme Pinar KESER donne pouvoir à M. David LOYSEAU Mme Natacha HEMONET donne pouvoir à Mme Céline GROS
VOTE : UNANIMITÉ POUR : 26 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	Membres absents excusés : Mme Yasmina TABECHE Membres absents non excusés : M. Fouad EL HAMINE M. Anass BENJAMAA
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 18/11/2026 et de sa publication le 19/11/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 16/11/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 19/11/2026	

Dans le cadre de la stratégie nationale biodiversité et grâce au concours financier de l'Etat, le plan de lutte régional contre le frelon à pattes jaunes, proposé par FREDON Bourgogne Franche-Comté et le Groupement de Défense Sanitaire de Bourgogne Franche-Comté (GDS BFC), a été reconduit en 2026. Diverses actions de lutte ont été de nouveau mises en place dans l'ensemble des départements de Bourgogne Franche-Comté.

Afin de lutter efficacement contre l'expansion du frelon à pattes jaunes, il est aujourd'hui important d'agir de manière collective. À l'image du dispositif mis en place pour l'ambroisie, FREDON Bourgogne Franche-Comté souhaite constituer un réseau de référents "frelons à pattes jaunes" en Bourgogne Franche-Comté.

Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20261116-69_2026-DE

GRAND CHARMONT

Ainsi, FREDON Bourgogne Franche-Comté cherche à identifier, dans la mesure du possible, un référent par commune et un par intercommunalité. Les référents « frelon à pattes jaunes » peuvent être les mêmes personnes que les référents ambroisie, les référents Espèces Exotiques Envahissantes ou tout autre référent déjà en place sur le territoire. Il peut également s'agir d'une personne désignée spécifiquement pour assurer cette mission, élue ou employée.

Une formation dédiée sera organisée dans chaque département d'ici 2026-2027, et une mise à disposition des référents d'une base documentaire leur permettant de faciliter leurs missions, sera opérée.

Par délibération en date du 6 juillet 2026, Monsieur Ghislain GALLIOT, responsable du centre technique municipal, a déjà été nommé en tant que correspondant « ambroisie » de la commune.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Ghislain GALLIOT, technicien principal de 2ème classe au sein des services techniques de la Ville, en tant que référent « frelon à pattes jaunes » de la commune.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI